

le 4 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V. 86 Vœu relatif au devenir de l'ancien cinéma Grand Ecran Italie.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la situation de l'ex-complexe cinématographique Grand Ecran Italie, dont Gaumont-Pathé a cessé l'activité en 2006 et dont le bâtiment est depuis en vente ;

Considérant l'importance de la préservation de la vocation culturelle de cette salle pour le 13ème arrondissement, marqué par une nouvelle dynamique cinématographique avec l'ouverture prochaine de la fondation Jérôme Seydoux-Pathé, la rénovation du Gaumont Gobelins Fauvette et l'extension du MK2 Bibliothèque ;

Considérant l'attachement de la Ville de Paris et du tissu associatif à cette vocation culturelle du Grand Ecran Italie, réaffirmé par la Ville par un vœu du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013 ;

Considérant les informations transmises par Gaumont-Pathé relatives à la signature d'une promesse de vente avec un opérateur privé en février 2013, laquelle précisait que l'acquéreur s'engageait à « affecter [les biens] à usage commercial de salle de spectacle et à titre accessoire de cinéma » ;

Considérant que les contacts entre la mairie du 13ème arrondissement, la Ville de Paris et Gaumont-Pathé n'ont pas permis à ce jour d'obtenir des informations définitives sur le contenu du nouveau projet ;

Considérant que ce vœu a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 13ème arrondissement lors de sa séance du 10 juin 2014 ;

Sur proposition de M. Jérôme Coumet et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Emet le vœu que :

-Gaumont-Pathé, dans la poursuite du dialogue entretenu, informe les élus de l'arrondissement et de la Ville de Paris des dernières avancées de la vente et présente le projet à venir.

-Les engagements pris par Gaumont-Pathé, à la demande du 13ème arrondissement, de la Ville de Paris et du tissu associatif, sur la vocation culturelle du futur projet soient respectés.